ART. 34 N° **2866**

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 2866

présenté par

Mme Valentin, Mme Dalloz, M. Jean-Claude Bouchet, M. Sermier, Mme Corneloup, M. Pierre-Henri Dumont, M. Boucard, M. Jean-Pierre Vigier et M. Vialay

ARTICLE 34

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.